

Image not found or type unknown



Commentaire arret semoule du 01 mars 1968

Par **cofdyddda**, le **15/03/2008** à **20:12**

salut a tt le monde bon j aimeré bien ke vous appreciez mon plan sur arret semoulern comme probleme juridique j ai dit " Quellern est la position du juge lorsqu une loi posterieure a un traité ne pose pas les memes principes rn 1) la reconnaissance de la loi ecran rn A) le refus du juge de soulever l inconstitutionnalité de la loi rn B) l application d une loi plus strite que le traitérn 2) les consequences de l application de la loi ecran rn A) une violation de la constitution article 98rn b) une meilleur gestion de ladministration